RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2SA RENOVATION

Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Au capital de 500,00 Euros
Siège social : Cs 60002-CX 94306 112 Avenue de Paris, 94300 Vincennes
RCS Créteil n° 943 928 945

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

En date du 23 octobre 2026

Le 23 octobre 2026 à 10 heures, l'associé unique et Président de la société **2SA RENOVATION**, Monsieur **BAAZAOUI Salem**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] s'est constitué en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

Le Président constate que l'associé unique est présent, que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un Directeur Général au sein de la société.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

RÉSOLUTIONS

Première résolution : Nomination du Directeur Général

L'associé unique décide, conformément aux statuts de la société, de nommer en qualité de **Directeur Général** de la société :
Monsieur **FARHAT Fadhel**, né le [redacted] à [redacted] (Tunisie), [redacted] demeurant au [redacted]

Il est expressément précisé que Monsieur **BAAZAOUI Salem conserve la plénitude de ses fonctions de Président** et de représentant légal de la société. Monsieur FARHAT Fadhel exercera ses fonctions de dirigeant (Directeur Général) à compter de ce jour, pour une durée indéterminée conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur FARHAT Fadhel, présent à l'assemblée, déclare accepter ses nouvelles fonctions de Directeur Général et certifie ne faire l'objet d'aucune condamnation ou interdiction de nature à lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Deuxième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt légales auprès du guichet unique de l'INPI et du Greffe du Tribunal de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Président et Associé Unique
M. BAAZAOUI Salem

[redacted]

« Certifié conforme à l'original »
(Signature manuscrite)

Le Directeur Général nommé

[redacted]

« Bon pour acceptation des fonctions »
(Signature manuscrite)